



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_027

Séance du 18 février 2026

Le 18 février deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/01/2026

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUNEL Didier**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Messieurs : **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également mesdames **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, **MOUTAILLER Céline**, Adjointe de Direction et messieurs **RICHAUD-EYRAUD François**, comptable intérimaire et **DITGEN Réginald**, responsable du pôle Gestion publique, à la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Madame THEROND Flore donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
 Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,
 Considérant que le Centre de gestion de la Lozère dispose de salles et bureaux susceptibles d'être mis à disposition d'organismes publics ou privés, notamment dans le cadre de formations ou de déploiement de services de proximité,
 Considérant qu'il convient d'encadrer cette mise à disposition par des tarifs tenant compte des charges de fonctionnement des locaux,

Il est proposé d'appliquer, à compter du 01/03/2026 et pour toutes nouvelles conventions signées à cette date, la grille tarifaire suivante :

Tarifs de location salles :

Organismes à but lucratif	Petite Salle *	Grande Salle **
Journée	250,00 €	350,00 €
Demi-journée	150,00 €	250,00 €

Organismes à but non lucratif	Petite Salle *	Grande Salle **
Journée	180,00 €	250,00 €
Demi-journée	130,00 €	180,00 €

CNFPT / AMF	Petite Salle *	Grande Salle **
Journée	150,00 €	200,00 €
Demi-journée	110,00 €	150,00 €

L'équipement multimédia est compris dans le tarif.

* la capacité maximum Petite Salle est de 25 personnes

** la capacité maximum de la Grande Salle est de 100 personnes

Tarifs de location bureau :

MNT ou autre preneur	Tarif mensuel	680,00 €
----------------------	---------------	----------

Les équipements présents dans le bureau sont compris dans le tarif, or frais de communication.

Tarifs de location cabinet médical :

Organismes privés ou publics	Tarif journalier	100,00 €
------------------------------	------------------	----------

Les équipements présents dans le cabinet médical sont compris dans le tarif.

Autres tarifs :

	Noir et Blanc	Couleur
Photocopies/ impressions à l'unité	0,07 €	0,10 €

Précisions relatives aux tarifs :

Les tarifs sont établis Hors Taxes et la TVA n'est pas applicable. La facturation est réalisée au trimestre calendaire à terme échu, par émission d'un titre de recettes.

Exonérations tarifaires :

Des réductions et/ou exonérations tarifaires seront possibles en fonction de l'objet de la location. Celles-ci seront validées par le Conseil d'Administration dans le cadre de conventions d'occupation.

Il est proposé :

- **D'ADOPTER** la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} mars 2026, applicable aux nouvelles conventions signées à compter de cette date.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} mars 2026, applicable aux nouvelles conventions signées à compter de cette date.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 février 2026

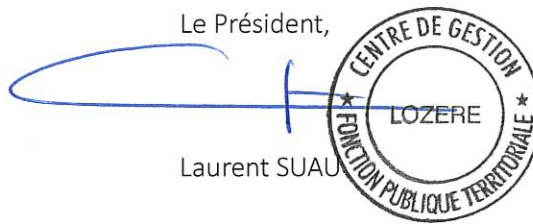
Le secrétaire de séance

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.